

# Marche à suivre en cas de COVID-19 dans un service de garde éducatif à l'enfance

## 1 Si un enfant présente des symptômes<sup>1</sup> dans un groupe :

- Il est automatiquement isolé.
- Un seul membre du personnel s'occupe de l'enfant en attendant qu'un parent vienne le chercher.
- Une trousse d'urgence fournit le matériel nécessaire (masques, lunettes, gants, etc.).
- La pièce dans laquelle l'enfant se trouvait isolé en attendant son départ doit être ventilée, nettoyée et désinfectée.
- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives qui lui sont données. Le parent doit isoler l'enfant à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de la santé publique.

## 2 Si un enfant présente des symptômes<sup>1</sup> à la maison :

- Il est recommandé de garder l'enfant à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes. Le parent doit attendre 24 heures et réévaluer l'évolution des symptômes.
- Le parent est invité à utiliser l'outil d'évaluation sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou à composer le 1 877 644-4545 et à suivre les directives qui lui seront données pour savoir si l'enfant devrait être testé ou s'il peut retourner au service de garde éducatif à l'enfance.

## 3 Si un enfant du groupe de mon enfant obtient un résultat positif à un test de COVID-19 :

- Avec l'aide des parents de l'enfant concerné et du SGÉE, les responsables régionaux de santé publique vont identifier les contacts. Les personnes considérées à risque modéré ou élevé seront contactées par les responsables régionaux de la santé publique. Elles seront retirées du milieu et testées.
- Les contacts à risque faible recevront une lettre par le SGÉE. Ils pourront continuer de fréquenter le SGÉE et devront surveiller les symptômes pendant 14 jours.

## 4 S'il y a plusieurs cas de COVID-19 dans un même groupe ou si l'éclosion concerne plusieurs groupes :

- Les responsables régionaux de la santé publique donnent des consignes détaillées au SGÉE qui aura la responsabilité d'informer tous les parents et le personnel du SGÉE.
- En collaboration avec la direction du SGÉE, les responsables régionaux de la santé publique font les recommandations s'il est nécessaire de fermer un groupe ou un SGÉE, en fonction de la situation.
- Avec l'aide de la direction du SGÉE de l'enfant concerné et de ses parents, la direction de la santé publique identifie les contacts étroits survenus au SGÉE.
- Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées.

\* Un rehaussement des mesures d'intervention (fermeture d'un service de garde éducatif à l'enfance) est possible après analyse par les autorités de la santé publique du niveau de transmission du virus dans le milieu et en fonction des indicateurs épidémiologiques propres au milieu ou à la région.

1. Les symptômes à surveiller sont : fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre.